

L'Économie Sociale et Solidaire

**Un levier incontournable de la politique française
de développement et de solidarité internationale**

Note de synthèse du Collège de l'Économie Sociale et Inclusive rédigée sous la direction d'Alexandre Lourié (Groupe SOS) et de Jean-Louis Bancel (ESS France) et remise à l'occasion du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) du 20 juin à Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, et Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative.

Contexte

La réunion du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) du 20 juin 2023 porte sur l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Conscient que le CNDSI est le lieu où, grâce à un échange large et démocratique, peut s'élaborer une politique nationale – et pas seulement publique – de développement, le collège des acteurs de l'Economie sociale et inclusive a souhaité mettre à disposition des différentes parties prenantes un document permettant de situer l'importance que représente, tant en France que dans le monde, l'activité des acteurs de l'ESS pour permettre la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU.

Dans cette perspective, Alexandre Lourié (Groupe SOS) et Jean-Louis Bancel (ESS France), membres du collège des représentants des acteurs de l'Economie sociale et inclusive, ont mené des consultations et des réflexions afin de formuler des recommandations destinées tant aux acteurs publics qu'aux autres parties-prenantes du CNDSI.

Préambule

L'ESS regroupe différentes familles d'acteurs, portant des fonctions sociales et économiques différentes et complémentaires, avec des modèles économiques également différents. Leurs statuts varient en fonction des cadres réglementaires nationaux. En France, l'ESS est composée d'acteurs à lucrativité limitée (e.g. entreprises, coopératives, mutuelles) et d'acteurs non lucratifs (e.g. associations, fondations).

Les recommandations ci-dessous mentionnées ont pour objectif de mettre en avant auprès des pouvoirs publics français des dispositifs et des outils adaptés au développement et à la promotion de l'ESS.

Sommaire

I. L'ESS est un outil incontournable de développement humain, économique et territorial, reconnu comme participant au développement durable.....	3
II. Des avancées pour reconnaître l'ESS comme un moteur incontournable du développement durable et inclusif.	4
III. Propositions pour renforcer la place de l'ESS dans la politique étrangère de la France, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, au sein du Groupe AFD et en partenariat avec les autres acteurs des investissements solidaires et durables.....	5
Remerciements.....	8

I. L'ESS est un outil incontournable de développement humain, économique et territorial, reconnu comme participant au développement durable.

Il existe un lien historique fort entre ESS et développement. Depuis l'apparition et le développement, dès le XIX^{ème} siècle, des coopératives, mutuelles et associations, la démarche démocratique d'économie sociale a démontré son rôle clé dans le développement humain et économique des pays européens. Par leurs actions, les acteurs de l'économie sociale sont passés du rôle de « *réparateur des insuffisances* » ou inconvénients du développement économique de la Révolution industrielle à des créateurs de biens et de services, considérés aujourd'hui comme caractéristiques d'un haut niveau de développement. Ce rôle n'a pas été limité aux seuls pays européens : les coopératives et autres formes d'économie démocratique ont tenu une place importante dans des pays impliqués dans la première mondialisation (e.g. les Etats-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, l'Argentine). La capacité des organismes d'économie sociale à promouvoir une vision du développement qui ne soit pas restreinte à la seule économie se traduit par la contribution à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), que se sont appropriés les organisations internationales d'acteurs de l'ESS. Les acteurs de l'économie solidaire ont, de tout temps, été clés dans la solidarité internationale. Il est également utile de rappeler que l'ESS adopte une démarche fédérative, y compris à l'échelon mondial. Souvent composée d'une myriade d'acteurs enracinés localement, l'ESS se caractérise par un refus de la domination au profit de la coopération. Cette démarche d'échanges, y compris au niveau international, s'est illustrée par la création, en 1895, de l'Alliance coopérative internationale. De telles structures non gouvernementales ont contribué à faire émerger des organisations intergouvernementales en faveur de la paix et du développement harmonieux entre les nations.

Plusieurs pays ont déjà inclus l'ESS dans leur stratégie nationale de développement international, tant dans les pays d'intervention que dans le déploiement de leurs actions. Illustrons cela en matière de coopératives. Il existe aux Etats-Unis le World Council of Credit Unions (WOCCU) qui promeut dans 118 pays la place des "credit unions" comme instruments financiers au service du développement, et le Overseas Cooperative Development Council (OCDC) qui coordonne les actions de développement des coopératives américaines. Au Canada, il existe des agences d'aide au développement créées par des acteurs de l'ESS et bénéficiant de crédit de l'aide publique au développement, telles que Desjardins Développement International (DID)¹ ou SOCODEVI². En Europe, on pourrait citer l'exemple suédois du Swedish Cooperative Center (SCC) en partenariat avec l'agence nationale de développement (SIDA), l'exemple italien de Coopermondo, ainsi que les exemples de la Cooperative Europe Development Platform³ et du rapprochement entre Cooperative Europe et l'ACI qui a permis la conclusion, en mars 2016, d'un partenariat pour soutenir le rayonnement de la démarche coopérative dans les pays en voie de développement.

L'ESS se caractérise par son enracinement dans les territoires et les collectivités territoriales sont des acteurs clés de sa structuration et de son développement, comme en témoigne en France le RTES.

Ainsi, les liens entre ESS et développement sont forts et anciens, et font des acteurs de l'ESS un moteur incontournable de la politique de développement et de solidarité internationale française. Au-delà de ces bases historiques, il faut se réjouir des avancées internationales pour faire mention du rôle des acteurs de l'ESS en faveur d'une démarche globale de valorisation du développement humain, en particulier sous la forme de la réalisation des objectifs du développement durable de l'ONU.

¹ [Développement international et microfinance - Desjardins](#)

² [SOCODEVI - Coopérer, Enrichir, Partager](#)

³ [Cooperative Development Support Archives - Cooperatives Europe \(coopseurope.coop\)](#)

II. Des avancées pour reconnaître l'ESS comme un moteur incontournable du développement durable et inclusif.

L'ESS bénéficie d'une reconnaissance accrue de la part des organisations internationales multilatérales. Cette reconnaissance s'appuie sur une démarche de longue haleine où les acteurs français de l'ESS ont été actifs. Une des premières étapes de cette reconnaissance a été l'adoption, en juin 2002, de la résolution 193 de l'Organisation internationale du travail (OIT), reconnaissant le rôle des coopératives démocratiques, telles que définies par la définition de l'ACI, pour la promotion des travailleurs. Sur la proposition de l'ACI, l'ONU a décidé de faire de 2012 l'année internationale des coopératives. En juillet 2015, la conférence d'Addis-Abeba pour définir le nouveau cadre de la politique de développement a reconnu les entreprises privées et les coopératives parmi les acteurs pouvant jouer un rôle dans les actions de développement⁴. La plateforme internationale de rencontre « ESS forum International » mobilise également un réseau de relations dans les structures internationales de l'ESS (e.g. RIPESS, Social Economy Europe, Alliance Coopérative Internationale).

On assiste aujourd'hui à un véritable *momentum* politique international pour l'ESS, qui fait l'objet d'une reconnaissance croissante dans le monde. Plusieurs institutions multilatérales se sont ainsi dotées de cadres et stratégies de promotion de l'ESS, parmi lesquels le plan européen d'action pour l'économie sociale adopté fin 2021⁵ et qui inclut un volet de promotion de l'économie sociale à l'international, la recommandation de l'OCDE pour l'ESS et l'innovation sociale⁶, et la résolution de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'ESS et le travail décent, adoptée en juin 2022, dans laquelle « *l'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs* »⁷. En novembre 2022, l'Union africaine a à son tour adopté un Plan Stratégique Décennal pour l'ESS⁸.

Le 18 avril dernier, l'ONU s'est jointe au mouvement en adoptant une résolution⁹ reconnaissant l'ESS et son potentiel sur le plan du développement durable et l'atteinte des ODD d'ici 2030. Cette dernière étape est le fruit d'une volonté collective de quelques Etats membres, avec une forte implication de la France notamment à travers l'alliance Pact for Impact. Cette résolution a été promue à l'occasion du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF) qui a réuni pour la première fois sur le continent africain, à Dakar, plus de 5 000 personnes de 250 villes et 70 pays, du 1^{er} au 6 mai¹⁰.

Les acteurs de l'ESS français bénéficient d'une place privilégiée dans le paysage du développement international. La diversité des acteurs composant l'écosystème de l'ESS en France a été consacré dans la loi du 31 juillet 2014. Avec le réseau de contacts et de relations de chacun d'entre eux à l'international, la France a de sérieux atouts pour devenir une référence internationale en matière d'ESS. Le Forum Mondial 3zéro organisé tous les ans par la plateforme Convergences contribue à

⁴ §35. « L'entreprise privée, l'investissement, l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous les invitons à s'engager comme partenaires dans le processus de développement, à investir dans les domaines critiques pour le développement durable et à passer à des modes de production et de consommation plus viables à terme. »

⁵ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1537&langId=en>

⁶ <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0472%20>

⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_848076.pdf

⁸ https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/sse/WCMS_861451/lang--en/index.htm

⁹ https://unsse.org/wp-content/uploads/2023/05/A_RES_77_281-FR.pdf

¹⁰ https://base.socioeco.org/docs/gsef_2023_declaration_de_dakar.pdf

donner de la visibilité aux acteurs de l'ESS, tant français et qu'europeens, et à développer des liens avec des partenaires de l'ESS des pays du Sud. Le transfert à Bordeaux du siège du Global Social Economy Forum contribue également à ce rayonnement français en matière d'ESS et la ville devrait accueillir la prochaine édition du Forum. Il est un autre exemple où le travail de conceptualisation réalisé par notre pays a eu un impact favorable dans le domaine du développement, à savoir le commerce équitable. Le récent travail d'évaluation de la loi ESS conduit par le Conseil Supérieur de l'ESS à la demande de la secrétaire d'Etat à l'ESS et à l'engagement associatif a montré que la définition du commerce équitable fixé par l'article 94 de la loi a eu un rôle positif pour clarifier cette activité. Cette définition française a contribué à clarifier les concepts à l'échelon mondial pour les opérateurs de ce marché.

La contribution des acteurs privés à la politique de développement française jouit d'une reconnaissance accrue. Dans la foulée de la stratégie d'Addis-Abeba, la contribution des acteurs privés est au cœur des réflexions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Groupe AFD. Ainsi, la loi du 4 août 2021¹¹ relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales nommait dans son article 4 les entreprises, et notamment celles de l'ESS, parmi les acteurs jouant « *un rôle essentiel pour la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.* ». Ces réflexions se poursuivent en ce qui concerne le déploiement de la politique publique de développement dans le cadre de plusieurs instances dont le CNDSI, le Conseil présidentiel du développement (CPD), le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

Si elle n'est pas le seul objectif visé par les entreprises à lucrativité limitée, mutuelles et coopératives de l'ESS, leur recherche d'efficacité économique peut être un levier utile dans les pays visés par la politique de développement de la France. Ce faisant, il est légitime que les pouvoirs publics s'adressent aux acteurs de l'ESS, dans le respect de leur autonomie, comme des partenaires clés aptes à être mobilisés et soutenus dans le cadre d'investissements solidaires et durables. L'ESS contribue à la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, en « encapacitant » les personnes.

Cette logique d'investissement doit se réaliser en complémentarité et non au détriment des actions d'aide au développement existantes. Elle doit également s'accompagner d'un renforcement des capacités des acteurs de l'ESS.

Les propositions formulées dans cette note fournissent des éléments de discussion pour poursuivre le dialogue sur le thème de la structuration de l'ESS dans les politiques étrangères et de développement de la France. Un groupe de travail dédié pourrait être mis en place pour approfondir de manière concertée l'opérationnalisation de ces propositions.

III. Propositions pour renforcer la place de l'ESS dans la politique étrangère de la France, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, au sein du Groupe AFD et en partenariat avec les autres acteurs des investissements solidaires et durables

Adopter une définition large de l'ESS et se baser sur des indicateurs d'impact communs

1. S'arrimer à une définition large de l'ESS : celle de l'OIT reprise par la résolution de l'ONU du 18 avril 2023, qui permet de dépasser les frontières françaises et d'englober les différents périmètres en vigueur à l'international (e.g. le terme d'économie sociale et inclusive déjà en vigueur au sein du CNDSI et du Groupe AFD).
2. Faire émerger un référentiel commun d'indicateurs extra-financiers sociaux et environnementaux en particulier pour les acteurs de l'ESS à lucrativité limitée, basé sur les taxonomies existantes, communément partagé entre acteurs publics et privés, qui s'applique à tous les pays.

¹¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536/>

Développer une politique de rayonnement et de coopération internationale en matière d'ESS

3. Porter l'inclusion et le développement de l'ESS au niveau des organisations internationales (e.g. UNESCO, PNUD, OMS, FAO). La France peut s'appuyer sur le travail réalisé à l'ONU, la résolution adoptée et sa position privilégiée au sein de plusieurs organisations et fonds multilatéraux pour y porter un plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion de l'ESS dans leurs stratégies.
4. Œuvrer à la création d'écosystèmes favorables au développement de l'ESS dans les pays qui n'en sont pas dotés. Il s'agit à la fois de cadres juridiques, de réseaux, de financements dédiés, de clusters dédiés au suivi de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'ESS et à la fabrication de données sur le secteur.¹²
5. Inclure l'ESS dans la diplomatie, en particulier la diplomatie économique, de la France. Cela implique de porter le sujet à la Conférence des ambassadeurs, et de confier une feuille de route affirmée en matière d'ESS aux conseillers économiques, culturels et aux conseillers aux affaires agricoles du réseau diplomatique.
6. Encourager le développement de partenariats entre les acteurs de l'enseignement supérieur français et de pays partenaires, notamment africains, pour développer une offre de formation locale à l'ESS, et favoriser la recherche et le partage d'expertise mutuelle sur le sujet.
7. Développer les liens entre les acteurs de l'ESS français et internationaux par le biais des projets de coopération des collectivités territoriales. Pour cela, le GSEF peut constituer un espace de dialogue et de coopération approprié.
8. Organiser tous les ans des « journées régionales de l'ESS » dans les régions du monde où la France dispose d'une présence diplomatique forte. Se réuniraient à cette occasion, sur organisation collégiale, les acteurs locaux de l'ESS, le réseau diplomatique français et européen sur place et des représentants du secteur privé ne relevant pas de l'ESS du pays, en lien avec les organisations régionales (e.g. CEDEAO) et les pays qui en assument la présidence tournante.
9. Viser de dédier une part significative (e.g. objectif de 25 %) du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et du Fonds équipe France à l'ESS d'ici 5 ans, en y facilitant l'accès.

Inscrire l'ESS dans la politique étrangère menée au niveau de l'Union européenne

10. Faire de l'ESS un pilier du partenariat Europe-Afrique¹³ en l'incluant dans les feuilles de route des délégations de l'UE dans les pays africains et en prévoyant en marge des sommets UE-UA une séquence dédiée à l'ESS, sur le modèle du EU-Africa Business Summit, rassemblant les acteurs européens et africains pour initier et accélérer les partenariats.
11. Soutenir la création d'un fonds multi-bailleurs européen dédié à la structuration de l'ESS locale dans les pays les plus vulnérables.
12. Mettre en place un programme inspiré du modèle « Erasmus » de parrainage, de voyages apprenants dédié à l'ESS, pour un partage mutuel d'expertise. Cela peut s'inscrire dans un élargissement et renforcement des programmes de volontariat international.
13. Œuvrer à la valorisation des acteurs de l'ESS au sein des programmes européens d'accompagnement de jeunes entrepreneurs, comme l'initiative « Investing in Young Businesses in Africa », à travers des indicateurs dédiés.

Inscrire le développement de l'ESS dans la feuille de route du Groupe AFD

14. Inscrire l'ESS comme une priorité du plan stratégique de l'AFD et dans la fixation de ses objectifs et moyens en cours de redéfinition. Cela par le renforcement de la coordination transversale au sein du Groupe AFD en matière d'ESS, notamment en renouvelant la feuille de route "Social and Inclusive Business" arrivant à terme en 2023 et avec un rattachement à la Direction générale du Groupe ; et par le renforcement des capacités du Groupe AFD en internalisant des compétences (e.g. *via* des recrutements, de la formation) en matière d'ESS et en nommant un guichet/interlocuteur dédié à l'agence AFD ainsi qu'à Proparco.

¹² A titre illustratif, parmi les 19 pays qui étaient jugés prioritaires de l'APD française, seuls 3 disposent d'un cadre légal et/ou d'outils directement dédiés à l'ESS, soit 16 % ; un objectif pourrait être de passer à 80 % d'ici 5 ans.

¹³ <https://www.euractiv.fr/section/economie/opinion/faire-de-less-un-pilier-du-partenariat-europe-afrique/>

15. Développer une offre plus engagée et systématique d'appui aux Etats qui le souhaitent pour les accompagner dans leur démarche de création d'écosystèmes favorables au développement de l'ESS, avec une feuille de route et des moyens dédiés, en coopération entre l'AFD, Proparco, Expertise France, et d'autres acteurs publics et privés porteurs d'expertise en la matière. Cette offre est aujourd'hui portée par la direction FIN de l'agence AFD, en appui à seulement 2 pays à ce jour.
16. S'appuyer également sur les OSI dans leur rôle d'appui et de renforcement des acteurs de l'ESS à l'étranger et promouvoir les collaborations opérationnelles entre les différentes familles de l'ESS en France au profit de l'éclosion de l'ESS dans les pays partenaires.
17. Introduire et renforcer les critères relevant de l'ESS dans les marchés publics de l'AFD, pour permettre par exemple à ce qu'au moins un acteur de l'ESS fasse partie des consortiums en tant que garant d'un investissement solidaire et durable. Cela s'inscrit dans la lignée des dispositions sur la commande publique de la loi consacrée à l'ESS en France.

Compléter et clarifier le continuum d'outils d'investissements solidaires et durables de l'agence AFD et de Proparco à destination des acteurs de l'ESS

18. Développer significativement les outils intermédiés de financement et de garantie destinés aux institutions qui financent les acteurs de l'ESS (e.g. banques, fonds et institutions de microfinance partenaires), tant sur l'amorçage (e.g. tickets à partir de 50K€) que sur le passage à l'échelle (e.g. tickets à partir de 500K€), en dette, subvention et en fonds propres. Etant entendu que la multiplication d'initiatives intermédiées permettrait de répondre aux besoins fortement exprimés par les acteurs sans supporter les contraintes d'une gestion d'offre directe.
19. Viser de dédier une part significative (e.g. objectif de 20 %) des investissements de Proparco et du programme "Choose Africa" à des structures relevant de l'ESS d'ici 5 ans.
20. Simplifier le dispositif de garantie du Groupe AFD pour le rendre plus facilement accessible *in fine* aux acteurs de l'ESS locale.
21. Favoriser les investissements à fort impact social et écologique de Proparco auprès d'acteurs de l'ESS, sous forme de bonification prenant en compte l'impact social et environnemental des projets, au-delà de leur retour financier direct.
22. Concernant le dispositif de contrats à impact, tirer les enseignements du projet pilote en Ethiopie, pour le cas échéant passer ce dispositif à l'échelle en l'ouvrant aux acteurs de l'ESS.

S'appuyer sur les autres acteurs des investissements solidaires et durables dans une logique d'effet-levier public-privé

23. Promouvoir et encourager les investissements privés ciblant les acteurs de l'ESS par la "Blended Finance", en simplifiant et en développant des garanties et des co-investissements publics, en particulier sur les tranches risquées de financement avec des mécanismes de financement de premières pertes qui encouragent l'investissement privé auprès des acteurs de l'ESS. Pour cela, l'AFD et Proparco peuvent davantage mobiliser les garanties de l'UE.
24. Initier directement des fonds de « Blended Finance » par appel d'offre à destination des acteurs de l'ESS (e.g. sur le modèle de fonds lancés par la KfW) avec un apport financier sur les tranches les plus risquées pour avoir un effet levier sur l'attraction de capitaux privés.
25. Créer un espace de dialogue entre financeurs publics et privés dans le cadre de la nouvelle feuille de route du Groupe AFD, afin de développer la stratégie de « Blended Finance » dans la démarche d'investissements solidaires et durables, incluant notamment les acteurs de l'investissement ainsi que les fondations.
26. Dans le cadre des réflexions autour de l'architecture financière mondiale, encourager les acteurs financiers (banques, fonds, FMI, Banque mondiale) à adopter des taxonomies extra-financières communes guidant l'allocation des capitaux publics chez les gestionnaires de fonds privés en fonction de critères sociaux et environnementaux exigeants.

Remerciements

Alexandre Lourié et Jean-Louis Bancel remercient les personnes interrogées dans le cadre de cette consultation informelle, ainsi que Mahaut de Fougères pour sa coordination. Les opinions exprimées dans cette note n'engagent ni ces personnes ni les institutions dont elles sont membres.

- Maud Anjuere, Directrice des opérations, Makesense Africa
- Frédéric Apollin, Directeur exécutif, AVSF
- Henri Arevalo, Représentant des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs, Président, Occitanie Coopération
- Virginie Arnaud Le Pape, Chargée d'investissement, AFD
- Frédéric Bailly, Vice-Président Exécutif du Groupe SOS
- Anne-Leïla Batel, Directrice générale, PULSE
- Tony Bernard, Directeur général, Impact Tank
- Raynald Bliion, Directeur général, Coordination Sud
- Olivier Bruyeron, Président, Coordination Sud
- Rachel Chambolle, Coordinatrice, CLONG-Volontariat
- Emilie Debled, Directrice générale, Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI)
- Stéphanie Delepine, Chargée d'actions de formation, Entrepreneurs du monde
- Jérôme Dupuis, Chef de projets – partenariats avec les Organisations de la société civile, AFD
- Sébastien Duquet, Deputy Head of Asset management Emerging Markets, Mirova
- Jean-Luc Galbrun, Chargé de mission, Coordination Sud
- Béatrice Garrette, Directrice générale, Fondation Pierre Fabre
- Christophe Haushofer, Proparco
- Amandine Hersant, Directrice générale, Planète Urgence
- Bouna Kane, Directeur Afrique, Simplon.co
- Maha Keramane, Responsable du Positive Impact Business Accelerator, BNP Paribas
- Patrick Klein, Chef de secteur – économie sociale et entrepreneuriat social (DG GROW), Commission européenne
- Flore Latournerie, Chargée de projets internationaux, FAIR
- Yohann Marcet, Directeur du pôle Expertise & Impact, Groupe SOS
- Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre du Niger, Président honoraire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) - OCDE
- Arnaud Mourot, Directeur, Ashoka Europe
- Audrey Négui, Directrice générale, PPI – People Power Inclusion
- Fathi Nouira, Gestionnaire de portefeuille, Entrepreneurs du monde
- Jérôme Oberreit, Directeur exécutif, BRAC International
- Baptiste Pécriaux, Directeur général, Impact Campus
- Guillemette Petit, Directrice générale, PLAY International
- Hélène Picart, Responsable d'équipes projet - Entrepreneuriat et Economie inclusive, AFD
- Fanny Roussey, Directrice exécutive, Convergences
- Jon Sallé, Responsable de l'observatoire de la finance à impact social, FAIR
- Mamba Souaré, Co-fondateur et Directeur innovation, Makesense Africa
- Benjamin Soudier, Directeur général, Santé Sud
- Damien Thiery, Directeur général, Ateliere Fara Frontiere
- Laurence Tommasino, Déléguée générale, GERES
- Richaud Touroude, Directeur des affaires internationales, Fédération nationale des travaux publics
- Xuan-Dai Veret, Coordinatrice générale, Alliance Pact for Impact
- Alex Walford, Policy Officer - Team Europe Initiative 'Investing in Young Businesses in Africa' (DG INTPA), Commission européenne
- Philippe Zaouati, Directeur général, Mirova